

## 1ère étape

### Accomplir les formalités préalables à la création

#### Personnes physiques

Formalités	Organisme Concerné	Coût	Délai	Observations
Certificat Négatif	CRI	Dépôt : 30 dhs Retrait : 100dhs Timbre : 20 dhs	Temps réel	Il n'est obligatoire que si une enseigne est utilisée
-Contrat de bail enregistré ou reçu -loyer légalisé	Service enregistrement et Timbre Direction des impôts	300 dhs	Temps réel	
Photocopies CIN	-	-	-	5 Exemplaires

#### Personnes morales -SARL

Formalités	Organisme Concerné	Coût	Délai	Observations
Certificat Négatif	CRI	Dépôt : 30 dhs Retrait : 100dhs Timbre : 20 dhs	Temps réel	Obligatoire
-Contrat de bail enregistré ou reçu - loyer légalisé	Service enregistrement et Timbre Direction des impôts	300 dhs	Temps réel	
Etablissement des Statuts	Notaire ou Fiduciaire	Timbre de 20 dhs/page	-	-
Etablissement des Statuts	Service enregistrement et Timbre Direction des impôts	0,5% /capital avec un minimum de 1000 dhs	-	
Etablissement des PV/Assemblée générale nomination du gérant	Notaire ou Fiduciaire	Timbre de 20 dhs +50 dhs	Temps réel	Obligatoire
Photocopies CIN	-	-	-	5 Exemplaires
Blocage du capital	Banque au choix du créateur	-	Temps réel	Blocage de la totalité du capital

### **Personnes morales -SA**

<b>Formalités</b>	<b>Organisme Concerné</b>	<b>Coût</b>	<b>Délai</b>	<b>Observations</b>
Certificat Négatif	CRI	Dépôt : 30 dhs Retrait : 100dhs Timbre : 20 dhs	Temps réel	Obligatoire
Contrat de bail enregistré ou reçu loyer légalisé	Service enregistrement et Timbre Direction des impôts	300 dhs	Temps réel	
?tablissement des Statuts	Notaire ou Fiduciaire	Timbre de 20 dhs/page	-	-
?tablissement des Statuts	Service enregistrement et Timbre Direction des impôts	0,5dh /capital avec un minimum de 1000 dhs	-	
?tablissement des PV /Assemblée Générale nomination du gérant	Notaire ou Fiduciaire	Timbre de 20 dhs +50 dhs	Temps réel	Obligatoire
Acte de nomination du Commissaire aux comptes le cas échéant	Assemblée Générale	-		
Photocopies CIN	-	-	-	5 Exemplaires
Blocage du capital	Banque au choix du créateur		Temps réel	Blocage du 1/4 capital

### **Pièce à fournir au CRI**

#### **Personnes physiques**

#### **Cas – commerçant**

<b>Pièces à fournir</b>	<b>Nombre/ copies</b>
CIN	4
Contrat de bail enregistré ou reçu loyer légalisé	1Légalisée
Certificat négatif si l'utilisation d'une enseigne est prévue	1originale+2copies
Copie de la CIN pour le fondé du pouvoir s'il y a une procuration	3
Copie de l'autorisation ou du Diplôme le cas échéant	1L+3C
Extrait de l'acte indiquant le régime matrimonial pour les étrangers	1
l'autorisation prévue par la loi si le créateur est mineur	1
Déclaration anticipée de majoration si le créateur est mineur	1
Origine du Fonds de Commerce le cas échéant	-

Origine du Fonds de Commerce le cas échéant	-
CIN /salarié (ou extrait )	1/Personne

### Cas de la gérance libre

Pièces à fournir	Nombre/ copies
Contrat de location ou de gérance libre signé et enregistré	3
Parution au Journal d'Annonces Légales de l'acte de gérance	1
Parution dans le Bulletin Officiel de l'acte de gérance	1
Copie du CIN du locataire en gérance libre	4
Copie des inscriptions modèle n°7 délivrée au nom du bailleur, par le secrétaire greffier du Tribunal compétent, le cas échéant	1

### Cas des succursales ou agences de commerçants

Pièces à fournir	Nombre/ copies
Copie de la pièce d'identité	4
Acte de propriété ou contrat de bail enregistrés	2
Certificat négatif ( s'il y a lieu)	1or+2C
Copie des inscriptions modèle 7 délivrée par le secrétaire greffier où est situé l'établissement principal.	1

### Personne morale - SARL

Pièces à fournir	Nombre/ copies
Statuts (enregistrés et légalisés )	1 Originale
	3 Copies
	1 Originales
PV/ assemblée générale	1 Légalisée
	3 Copies
Contrat de bail ou domiciliation ou acte de propriété	1Légalisée
Certificat négatif	1org+2C
Publicité BO	1
Copie des annonces légales	1
Déclaration de conformité	2
Attestation de blocage de capital	1org+1C
Rapport du commissaire aux apports, le cas échéant	1org+1
CIN / gérants	4
Attestation de domiciliation (s'il y a lieu) ou acte de propriété	2

### Personne morale - SA

Pièces à fournir	Nombre/ copies
Statuts (enregistrés et légalisés )	1 Originale

	2 Copies
Acte de nominations (président, commissaire aux comptes ; administrateur) enregistré	1org+2C
Contrat de bail ou domiciliation ou acte de propriété	1
Certificat négatif	1org+2C
Copie du journal des annonces légales	1
Déclaration de conformité	2
Attestation de blocage de capital( ¼ du capital minimum)	1org+1C
Rapport du commissaire aux apports, le cas échéant	1org+1C
Liste des souscripteurs mentionnant le nombre d'actions et les sommes versées par chacun d'eux	1org+2C
Déclaration de souscription et de versement	1org+1C
Bulletin des souscripteurs	2
CIN / personnes liées à l'administration  ( s'il s'agit de personne morale, copie des inscriptions modèle 7 )	4/P

### Cas de la SNC

Pièces à fournir	Nombre/ copies
Acte de propriété, contrat de bail enregistrés ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morale;	1Lég
Statuts signés par les associés et enregistrés	1or+1 lég+2C
Pièces d'identité de tous les associés ;	4/P
Si un des associés est étranger il faut produire un extrait de l'acte indiquant son régime matrimonial	1
Autorisation du Tribunal si un des associés est mineur ;	1
Déclaration anticipée de majorité si un des associés est mineur	1
Certificat négatif ;	1or+2C
Déclaration de conformité ;	2
Copie de l'annonce au Journal d'annonces légales	1
Parution dans le Bulletin Officiel ou éventuellement demande cachetée auprès du BO ;	1

### Cas de la SCS

Pièces à fournir	Nombre/ copies
Acte de propriété, contrat de bail enregistrés ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morale;	1lég
Statuts signés par les associés et enregistrés	1or+1 lég+2C
Certificat négatif ;	1or+3C
Pièces d'identité des gérants et des associés commanditaires	4/ P
L'autorisation prévue par la loi si les commanditaires sont mineurs au regard de la loi marocaine	1
Déclaration anticipée de majorité pour les commanditaires mineurs.	1
Déclaration de conformité	2
Copie de l'annonce au Journal d'annonces légales	1
Parution dans le Bulletin Officiel ou éventuellement demande cachetée auprès du BO ;	1
Si un des associés est étranger il faut produire un extrait de l'acte indiquant son régime matrimonial ;	1

### Cas de la SCA

<b>Pièces à fournir</b>	<b>Nombre/ copies</b>
Acte de propriété, contrat de bail enregistrés ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morale	1lég+1C
Statuts signés par les associés et enregistrés	1or+1 lég+2C
Certificat négatif	1or+2C
Pièces d'identité du gérant et des associés commanditaires	4/P
L'autorisation prévue par la loi si les commanditaires sont mineurs au regard de la loi marocaine.	1
Déclaration anticipée de majorité pour les commanditaires mineurs	1
Régime matrimonial pour les associés commanditaires	1
PV enregistré de l'Assemblée Générale .Ordinaire qui nomme le gérant et tous les membres du conseil de surveillance ainsi que le commissaire ou les commissaires aux comptes	1or+3C
Liste des souscripteurs mentionnant le nombre d'actions souscrites et les sommes versées par chacun d'eux	2
Déclaration de souscription et de versement	1
Bulletin des souscriptions	2
Copie de l'annonce au Journal d'annonces légales	1
Parution dans le Bulletin Officiel ou éventuellement demande cachetée auprès du BO	1
Déclaration de conformité	2

### Cas des succursales ou agences de sociétés commerciales dont le siège social est au Maroc

<b>Pièces à fournir</b>	<b>Nombre/ copies</b>
Acte de propriété, contrat de bail enregistrés (*) ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morale ;	1lég
PV enregistré de l'Assemblée .Générale. Extraordinaire portant création de la succursale ou de l'agence et désignation du gérant	1or+1 lég+2C
Certificat négatif ;	1or+2C
Copie du Journal des annonces légales où est annoncé la création de la succursale ou de l'agence	1
Parution dans le Bulletin Officiel ou éventuellement demande cachetée auprès du BO ;	1
Attestation des inscriptions modèle n° 7 délivrée par le Secrétaire Greffier où est situé le siège social.	1
Déclaration de conformité.	2
Copies de CIN du gérant	4

### Cas des succursales ou agences de sociétés commerciales dont le siège social est à l'étranger

<b>Pièces à fournir</b>	<b>Nombre/ copies</b>
Acte de propriété, contrat de bail enregistrés ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morale;	1lég

P.V enregistré de l'Assemblée .Generale.Extraordinaire portant création de la succursale ou de l'agence et désignation du gérant ;	1or+1lég+2C
Certificat négatif	1or+2C
Copie de la pièce d'identité du gérant	4/p
Certificat d'immatriculation de la société mère ou toute autre pièce en tenant lieu ;	1or+2C
Statuts de la société mère ou tout autre document en tenant lieu	3
Copie du Journal des annonces légales où est annoncé la création de la succursale ou de l'agence	1
Parution dans le Bulletin Officiel ou éventuellement demande cachetée auprès du BO ;	1
Certificat attestant la réalité de la société mère ou tout autre document tenant lieu	1
Certificat de conformité	2

### **Cas de Groupement d'Intérêt Economique**

<b>Pièces à fournir</b>	<b>Nombre/ copies</b>
Contrat de groupement	1or+1 lég+2C
Certificat	1or+2C
Déclaration de conformité	2
Copie des pièces d'identités des membres d'organes d'administration, de direction ou de gestion et du contrôle des comptes ;	4/P
Copie des inscriptions modèle 7 pour chaque personne membre du groupement	1
Copie de l'annonce au Journal d'Annonces Légales	1
Parution dans le Bulletin Officiel ou éventuellement demande cachetée auprès du BO	1

### **2ème étape**

#### **Remplir le formulaire unique**

Le formulaire unique est un document approuvé par décret n° 202350 Joumada 11423 / 17 juillet 2002 (bulletin officiel n° 5030)

Le Formulaire Unique regroupe l'ensemble des déclarations et formalités prescrites par la législation et la réglementation en vigueur en vue de la création d'entreprise

Le Formulaire Unique est un imprimé, dûment rempli par l'intéressé, accompagné des documents justificatifs exigés par les lois et la réglementation en vigueur, il constitue une demande d'inscription à la patente, une déclaration d'immatriculation au registre de commerce, une déclaration d'existence fiscale et une demande d'affiliation à la CNSS .

Comment remplir un Formulaire Unique (voir note explicative en annexe)

L'agent du Centre Régional d'Investissement peut assister l'intéressé à remplir le Formulaire Unique.

### **Frais de Création au Centre Régional d'Investissement**

<b>Formalité</b>	<b>Frais</b>	<b>Observation</b>
Etablissement de Certificat Négatif	30 DH frais recherche	Paiement sur place contre reçu
Immatriculation au Registre de Commerce	150 DH	Paiement par cheque sur place contre reçu

Immatriculation au Registre de Commerce	150 DH	Paiement par cheque sur place contre reçu
Dépôt des statuts	200 DH Taxe judiciaire	Paiement par cheque sur place contre reçu

Important : En cas de paiement par chèque, ce dernier doit être certifié.

L'agent du Centre Régional d'Investissement remet à l'intéressé un récépissé de dépôt

le récépissé indique la date, l'heure de dépôt du dossier complet, et le délai de remise du bulletin de notification des identifiants

L'agent du Centre Régional d'Investissement accomplit à la place du créateur toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et organismes compétents (Direction des impôts, Tribunal de Commerce, CNSS) .

### **3<sup>ème</sup> étape**

#### **Remise du bulletin de notification des identifiant de l'entreprise**

Une fois toutes les démarches de constitution sont effectuées, l'agent du Centre Régional d'Investissement remet à l'intéressé un bulletin de notification des identifiants de son entreprise

Le bulletin indique :

le n° de registre de commerce du (tribunal)

Le n° patente, le n° d'identifiant fiscal

Le n° d'affiliation à la CNSS

Les actes et documents émanant de l'entreprise et destinés aux tiers doivent indiquer les identifiants ci dessus et ce en application de la réglementation en vigueur

Important : Le Centre Régional d'Investissement ne délivre qu'une seule copie originale du bulletin de notification des identifiants

#### ***Annexes: Note explicative***

Formulaire Unique Personnes Morales

La présente note vise à faciliter la tâche au créateur d'entreprise pour remplir le Formulaire Unique ;

1. Encadré : cocher la mention utile

Société commerciale : le caractère commercial d'une société est déterminé par son objet et par sa forme juridique : SA, SARL, SNC ,SCS...

2. Succursale, représentation ou agence commerciale: établissement commercial dépendant d'un autre bien que jouissant d'une certaine autonomie

3. Raison sociale ou dénomination : nom ou appellation sous laquelle la société exerce son activité.

4. Enseigne : c'est une appellation distinctive placée sur la façade du commerce

sigle : sont les initiales servant à expliquer la dénomination de l'entreprise.

5. Le certificat négatif : Le certificat négatif est une attestation fournie sur place au CRI, c'est un document par lequel le service central au registre du commerce, atteste qu'aucune autre entreprise, au Maroc, ne porte le même nom que celui choisi par le demandeur pour sa société.

6. Encadré: cocher la mention utile: voir définitions citées dans le guide

**7.** Le capital social : C'est l'ensemble des apports en argent ou en nature faite par le (s ) propriétaire (s) de l'affaire.

**8.** Durée de la personne morale : à déterminer par les associés (généralement c'est 99 ans)

**9.** Début de l'activité ou d'installation : Il faut mentionner la date exacte du début de l'activité ; car les services des impôts prennent en considération cette date pour le calcul de l'imposition et des exonérations.

**10.** Activité principale de l'entreprise : indiquer l'objet principal de l'entreprise pour l'attribution de l'article des patentes

**11.** Siège social : c'est le lieu où l'entreprise tient son établissement principal

**12.** Option relative à la TVA : Cocher la mention utile ;

- Assujetti de plein droit : Activité imposée obligatoirement

- Sur Option : L'assujetti opte pour la TVA

- Régime d'encaissement : Le contribuable ne fait sa déclaration TVA qu'une fois l'encaissement est réellement effectué.

- Régime du débit : la déclaration TVA se fait dès l'établissement de la facture.

**13.** Option pour l'I.S : uniquement pour les SNC et SCS ( § Article 2, I-A de la loi 24-86).

**14.** Option pour l'imposition forfaitaire de l'IS – Cas des entreprises étrangère - ( § Article 18, de la loi 24-86).

**15.** Brevet d'invention : C'est une attestation délivrée par l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC), pour les inventions nouvelles, impliquant une activité inventive et susceptible d'application industrielle.

**16.** Marque déposée : C'est l'appellation unique sous laquelle le produit ou le service est commercialisé et qui est protégée par un dépôt auprès de l'OMPIC.

**17.** Encadré : personne chargée de l'accomplissement des formalités de constitution : si la déclaration est établie par une personne mandatée, cette dernière doit présenter un procurateur.

### **Formulaire Unique Personnes Physique**

La présente note vise à faciliter la tâche au créateur d'entreprise à remplir le Formulaire Unique ;

**1.** Encadré : cocher la mention utile

Personne Physique : la personne qui exerce une activité à caractère commerciale pour son propre compte et en son propre nom, sans associés (entreprise individuelle)

**2.** Succursale, représentation ou agence commerciale: établissement commercial dépendant d'un autre bien que jouissant d'une certaine autonomie.

**3.** Régime matrimonial : c'est l'ensemble des règles juridiques régissant les rapports pécuniaires

entre les époux et à l'égard des tiers (séparation des biens ou biens communs )

**4.** Nom sous le quel le commerce est exercé : appellation sous laquelle l'entreprise exerce son activité.

**5.** Enseigne : c'est une appellation distinctive placée sur la façade du commerce

**6.** Le certificat négatif : Le certificat négatif est une attestation fournie sur place au CRI, c'est un document par lequel le service central au registre du commerce, atteste qu'aucune autre entreprise, au Maroc, ne porte le même nom que celui choisi par le demandeur pour sa société.

**7.** Date du commencement de l'exploitation

**8.** Activité principale de l'entreprise : indiquer l'objet principal de l'entreprise pour l'attribution de l'article des patentes

**9.** Origine du fonds : cocher la mention indiquant l'origine du fonds de commerce

**10.** La gérance libre : Elle désigne la location d'un fonds de commerce qu'il exploite à son risque ; le gérant libre est commerçant jusqu'à la publication du contrat, et durant les six mois suivant le bailleur du fonds est solidairement responsable avec le gérant libre des dettes contractées par lui pour l'exploitation des fonds ; le bailleur est tenu soit de se faire radier du registre du commerce soit de faire modifier son inscription personnelle avec la mention expresse de la mise en gérance libre (§ voir art 153 du code de commerce)

**11.** association de fait

**12.** Encadré : Cocher la mention utile ;

a. Assujetti de plein droit : Activité imposée obligatoirement

b. Sur Option : L'assujetti opte pour la TVA

c. Régime d'encaissement : Le contribuable ne fait sa déclaration TVA qu'une fois l'encaissement est réellement effectué.

d. Régime du débit : la déclaration TVA se fait dès l'établissement de la facture.

**13.** Brevet d'invention : C'est une attestation délivrée par l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC), pour les inventions nouvelles, impliquant une activité inventive et susceptible d'application industrielle.

**14.** Marque déposée : C'est l'appellation unique sous laquelle le produit ou le service est commercialisé et qui est protégée par un dépôt auprès de l'OMPIC.

**15.** Encadré : personne chargée de l'accomplissement des formalités de constitution : si la déclaration est établie par une personne mandatée, cette dernière doit présenter une procuration